REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0204

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Biennale de la danse 2014 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guilland), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014

Délibération n° 2014-0204

commission principale :	développement économique
objet :	**Biennale de la danse 2014 - Attribution d'une subvention à l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, dite "la Biennale de Lyon", association loi 1901, a pour objet la création et l'organisation, à Lyon, de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a pour objet complémentaire d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la région Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces 2 manifestations.

L'association est ainsi en charge de l'organisation de la Biennale de la danse qui sera organisée à Lyon en 2014 et sollicite le soutien de la Communauté urbaine de Lyon dans ce cadre.

a) - Objectifs

Conformément à l'arrêté de monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône n° 6233 du 23 décembre 2011 relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine, la Communauté urbaine dispose d'une compétence pour le soutien à des événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale ou internationale.

Avec l'organisation de la Biennale de la danse, la "Biennale de Lyon" concourt aux 5 objectifs majeurs recherchés par la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique événementielle culturelle :

- offrir des manifestations artistiques de qualité partagées par le plus grand nombre d'habitants,

- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,

- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain,

- favoriser le rayonnement national et international de la métropole en développant une image de dynamisme et de modernité,

- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

b) - Compte rendu des actions réalisées par la Biennale de la danse en 2012

Par délibération n° 2012-3071 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement de 2 740 000 € au profit de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de l'édition 2012 de la Biennale de la danse qui s'est déroulée du 13 au 30 septembre 2012.

La première Biennale mise en œuvre par la nouvelle directrice artistique, madame Dominique Hervieu, s'est organisée autour de 3 plateformes :

- "la fabrique de l'œuvre" marquée par une volonté d'affirmer cette Biennale comme un festival de création internationale, avec pour la première fois l'accueil de 8 compagnies en résidence et un accroissement significatif du budget de coproduction qui a permis de présenter 19 premières françaises et mondiales,

- "la fabrique du regard" qui a donné lieu à un important dispositif : 130 rendez-vous autour de rencontres avec les artistes, des ateliers, des colloques universitaires, des conférences, etc.,

- "la fabrique de l'amateur" a été l'occasion de proposer une présence festive et sociale de la danse dans la ville, renforçant les liens avec plusieurs associations autour du Défilé mais aussi des cours de danse, des flashmobs, etc.

De plus, la présence d'œuvres chorégraphiques dans l'espace public a été intensifiée avec 5 propositions.

c) - Bilan

Durant la biennale 2012, 132 spectacles payants ont été proposés pour un total de 83 000 spectateurs pendant 18 jours. Un effort particulier avait été fait pour donner accès gratuitement aux Grands Lyonnais à des générales ou à des spectacles spécifiques qui, au total, ont concerné 23 représentations et 6 000 spectateurs environ.

Les 43 spectacles conçus par 39 compagnies composées d'artistes de générations et de pays différents ont montré la vitalité de la création chorégraphique au sein d'une grande diversité esthétique. Parmi les créations, on peut citer en particulier les œuvres de Mourad Merzouki, David Bobee, Israel Galvan, Dada Masilo et Angelin Preljocaj.

Les spectacles en salle ont été proposés dans 11 communes de l'agglomération (10 en 2010) : Bron, Décines Charpieu, Irigny, Lyon, Rillieux la Pape, Vénissieux, Villeurbanne, Oullins, Vaulx en Velin, déjà présentées en 2010, auxquels se sont ajoutées Saint Genis Laval et Saint Priest pour la première fois.

Cinq spectacles ont également été proposés dans 4 communes de la Région Rhône-Alpes : Saint Etienne déjà présentée en 2010 à laquelle se sont rajoutées Privas, Valence et Villefontaine.

Le défilé s'est déroulé le 9 septembre 2012, de la Place des Terreaux à la Place Bellecour : 4 500 participants ont défilé devant un public toujours nombreux.

Le défilé a réuni un groupe de Lyon, 3 groupes communaux de la Communauté urbaine (Bron, Saint Priest et Villeurbanne), 3 groupes intercommunaux de la Communauté urbaine (Rillieux la Pape, Fontaines sur Saône et Sathonay Camp/Saint Genis Laval, La Mulatière et Feyzin/Vaulx en Velin et Sainte Foy lès Lyon) et 5 groupes hors Communauté urbaine. Un grand final Place Bellecour, confié à Mourad Merzouki, a rassemblé 10 000 spectateurs.

Comme en 2010, un espace d'échanges et de rencontres a été ouvert pendant toute la durée du festival, au Palais du Commerce, en vue de favoriser les échanges entre acteurs du secteur chorégraphique et avec le public. Un café-danse a permis à chacun de se plonger au cœur du festival, de croiser les artistes et de partager des moments de convivialité.

La place de la Biennale comme un événement référent auprès des professionnels du monde de la danse s'est encore affirmée avec une augmentation de près de 30 % des professionnels (872 en 2010 et 1 246 en 2012), ceci, notamment, grâce à l'essor de la manifestation "focus danse" qui a rassemblé 695 professionnels à Lyon pour 3 jours de spectacles et de rencontres avec les programmateurs du monde entier.

Le retentissement médiatique local, national et international est important avec 1 400 retombées presse et la Biennale bénéficie d'une représentation accentuée au niveau national et international.

La présence de la Biennale sur Internet, via les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et Youtube constitue un élément marquant de l'édition 2012 avec 190 000 visionnages sur la chaine Youtube de la Biennale et près de 1 300 000 interactions sur la page de la Biennale en septembre.

Le monde économique s'est encore mobilisé de façon importante, avec des apports en mécénat (financier) en progression de 13 % par rapport à 2010, malgré un contexte économique difficile.

Sur la base de ce bilan, la Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien à la Biennale de la danse en cohérence avec les 5 objectifs prioritaires de sa politique événementielle culturelle de dimension internationale.

d) - Le programme d'actions pour la Biennale de 2014 et le plan de financement prévisionnel

La volonté en 2014 est d'appuyer la manifestation sur les axes forts déjà présents en 2012 et les objectifs partagés avec la Communauté urbaine pour cette édition qui portent sur :

- l'affirmation de la vocation de festival international de la création : la fabrique de l'œuvre,

- le développement des rencontres en lien avec les œuvres : la fabrique du regard,

- la multiplication d'actions liées à la pratique de la danse par les amateurs : la fabrique de l'amateur,

- le maillage de la manifestation sur le pôle métropolitain,

- le renouvellement des publics et particulièrement les jeunes.

1 - La poursuite des actions déjà engagées en 2012

La fabrique de l'œuvre

La question esthétique de la programmation de la Biennale qui se déroulera du 10 au 30 septembre 2014 aura pour thème les interactions entre la danse contemporaine et la performance : cela donnera l'occasion d'inviter les créateurs qui hybrident fortement danse et cirque (compagnie XY, Yoann Bourgeois, etc.).

Pour s'adapter à un budget artistique en baisse tout en continuant à soutenir fortement la création et les démarches les plus pointues (souvent mieux adaptées à des petites salles), la jauge offerte aux habitants dans les salles (76 000) sera en diminution de 6% environ par rapport à 2012.

La Biennale accueillera 40 compagnies qui proposeront 131 représentations sur le territoire de la Communauté urbaine.

Pour attirer des chorégraphes renommés, la Biennale proposera 15 résidences grâce à un partenariat avec les responsables des équipements culturels du territoire.

Sont également attendues 25 premières françaises et mondiales (Kader Atou, Dada Masilo, Benjamin Millepied, etc.) et 25 œuvres de style résolument différent seront diffusées (Mourad Merzouki, Cunningham, Le Pladec, etc.).

La fabrique du regard

Trois week-ends très contrastés proposeront des rendez-vous festifs et participatifs : le défilé ouvrira la Biennale, le deuxième week-end sera celui de focus-danse spécialement organisé pour les professionnels.

Des rendez-vous avec les artistes seront conduits par des personnalités du monde de l'art dans des formats renouvelés. Il s'agit, par des débats, des publications ou le site internet de la Biennale de donner au public une place centrale dans le débat sur la création contemporaine.

Plusieurs moments de rassemblement conviviaux et festifs sont prévus avec des artistes en résidence à Lyon qui échangeront sur leurs travaux en cours mais aussi avec tous les artistes après les spectacles.

La fabrique de l'amateur

Le défilé qui se déroulera le 14 septembre fêtera son dixième anniversaire et aura pour titre "Happy birthday Mister Defilé" : ce sera l'occasion de revenir aux liens originels entre le défilé et les écoles de samba de Rio.

C'est un char conçu par une école de samba de Rio qui ouvrira le défilé accompagné par un groupe de 500 musiciens regroupant des élèves de nombreuses écoles de la région.

Il est prévu 5 000 danseurs amateurs dans les 12 groupes du défilé ; ils seront accompagnés par "Les Pointillés" qui renforceront la cohérence du défilé et seront assurés par le groupe de Villeurbanne. L'action pédagogique sera renforcée en vue d'inciter les participants à assister à un spectacle de la Biennale de leur choix.

Les spectateurs et les participants au défilé auront ensuite l'occasion d'assister à un spectacle de danse de Dada Massilo sur la Place Bellecour (10 000 spectateurs sont attendus) qui sera suivi par la traditionnelle Tarentelle.

Des cours de danse place des Terreaux, un freeze, un atelier de pratique et un Battle hip hop pour enfants, seront également organisés.

Le maillage de la manifestation sur le pôle métropolitain

Les territoires du pôle métropolitain seront associés à cette édition sous différentes formes :

- des habitants de l'agglomération de Saint Etienne et de Viennagglo participeront au défilé rue de la République mais aussi à des manifestations organisées à Saint Etienne et Vienne,

- une compagnie en résidence sera accueillie à l'opéra de Saint Etienne,

- le théâtre du Vellein à Villefontaine (CAPI) et le théâtre de Vienne achèteront des spectacles proposés pendant la Biennale,

- pour la première fois, le festival de jazz fera son ouverture avec une programmation de la Biennale sur scène du théâtre antique, avec également des cours de danse sur les places de la ville, une parade avec un groupe du défilé et les 500 musiciens qui ouvriront le défilé.

Enfin, les 3 agglomérations se sont engagées à communiquer largement sur la manifestation auprès de leurs habitants par le biais des medias dont ils disposent (site internet, magazine, office du tourisme, affichage, etc.).

2 - Des partenariats inédits avec 12 équipements culturels de la Région

De nouveaux partenariats avec des équipements culturels dans la Région Rhône-Alpes

Pour augmenter la notoriété de la manifestation hors du champ de la Communauté urbaine, et en vue d'attirer de nouveaux publics, la Biennale a recherché des partenariats avec des équipements culturels régionaux. Ceux-ci se sont engagés à acheter directement auprès de la compagnie choisie, le spectacle produit pendant la Biennale et à assurer ensuite la billetterie.

Ces partenariats ont l'avantage de faire baisser le prix des spectacles grâce à la mutualisation de certains coûts (frais de transport par exemple) et ils n'engagent pas de frais supplémentaires pour la Biennale car chaque équipement paie directement le spectacle à la compagnie et perçoit les recettes de billetterie.

Les communes concernées par ces équipements sont les suivantes : Annemasse, Valence, Sallanches, Vienne, Echirolles, Albertville, Grenoble, Saint Etienne, Tarare, Villefontaine et Oyonnax.

Budget prévisionnel de la manifestation

Pour la première fois depuis sa création, le budget de la Biennale de la danse est en diminution de 10 % avec, notamment, une baisse des recettes de mécénat, de celles liées aux soirées privées ainsi que des recettes de billetterie qui sont la conséquence de la baisse de la jauge offerte dans les salles.

La baisse du mécénat culturel pour la Biennale s'inscrit à la fois dans un contexte de crise économique nationale et de sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises par des acteurs culturels.

Le budget réalisé de 2012 ainsi que le budget prévisionnel de 2014 sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Produits	Montant HT (€)	
	Rappel 2012	Prévisionnel 2014
subventions :		
. Communauté urbaine de Lyon	*2 740 000*	*2 740 000*
. Région Rhône-Alpes	*912 483*	*956 988*
. Etat	*869 790*	*847 075*
. autres subventions	*52 000*	*57 160*
billetterie	1 249 784	1 175 640
soirées privées/partenariats culturels	416 387	289 055
mécénat	1 861 122	1 673 702
résultat d'activités/fonds propres	20 165	18 226
Total HT	**8 121 731**	**7 757 846**

Charges	Montant HT (€)	
	Rappel 2012	Prévisionnel 2014
spectacles-Projets amateurs	3 285 588	3 205 247
communication presse	1 111 134	1 049 869
publics/action culturelle	667 307	596 411
partenariats et soirées privées	436 893	500 424
services généraux/ taxes sur les salaires	928 789	934 483
locaux/ équipements/technique	1 344 543	1 219 287
reversements de droits d'entrées	347 477	252 125
Total HT	**8 121 731**	**7 757 846**

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 740 000 € au profit de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de l'organisation de la Biennale de la danse pour l'année 2014 (montant identique à la subvention allouée en 2012).

Pour mémoire, suivant l'avis de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 18 juin 2004, à compter de la date du transfert, un montant de 1 469 073 € est imputé annuellement sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Lyon par la Communauté urbaine, au titre du transfert de la compétence du soutien financier aux biennales.

La convention de subvention à signer avec l'association comprend une grille d'indicateurs élaborés pour l'évaluation de la manifestation au regard des objectifs généraux fixés par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 740 000 € au profit de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes dans le cadre de la Biennale de la danse qui se déroulera du 10 au 30 septembre 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 312 - opération n° 0P02O0939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.